

05/07/2019



## La campagne d'enrôlement biométrique

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

**Résumé :** En dépit des efforts des autorités afin de résoudre les problèmes liés à l'enrôlement, un grand nombre de citoyens mauritaniens demeurerait sans document d'état civil.

**Abstract :** Despite the efforts of the authorities to solve the problems related to the enlistment, a large number of Mauritanian citizens would remain without a civil status document.

En mai 2011, les autorités mauritaniennes lancent officiellement les opérations d'enrôlement biométrique dans le cadre d'une importante réforme du dispositif de l'identification et de l'état civil. L'Agence nationale du registre des populations et des titres sécurisés (ANRPTS), établie en juillet 2010, devient la seule instance habilitée à délivrer les documents d'état civil et d'identité en Mauritanie<sup>1</sup>.

Dans un rapport de mars 2017, le Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté soutient que « malgré les demandes que le Rapporteur spécial a adressées au Gouvernement en vue d'obtenir une estimation du nombre d'adultes dans le pays qui ne disposent pas d'une preuve de leur inscription à l'état civil sous la forme d'une carte d'identité, aucune réponse convaincante n'a été fournie. Bien que le problème soit très répandu, le Gouvernement ne sait pas combien de personnes n'ont pas été enregistrées ou il ne souhaite pas communiquer cette information »<sup>2</sup>.

En janvier 2018, le Premier ministre mauritanien affirme que près de 3,5 millions de citoyens mauritaniens (3 377 314 Mauritaniens de l'intérieur et 127 761 résidents à l'étranger) disposent désormais d'un numéro d'identification nationale. Il reconnaît l'existence de 50 000 cas litigieux faisant l'objet d'enquêtes plus approfondies. L'article paru sur le site d'information en ligne mauritanien *Kassataya* précise que ces chiffres relativement élevés peuvent s'expliquer par les récents assouplissements apportés par les autorités mauritaniennes aux opérations d'enrôlement, ainsi qu'au nombre conséquent (231) de centres d'état civil opérationnels à travers le pays<sup>3</sup>.

Toutefois, ce chiffre de 3,5 millions de citoyens enrôlés avancé par le Premier ministre est accueilli avec perplexité par les associations de défense des droits des Négro-Mauritaniens. Elles dénoncent plutôt une opération de communication passant sous silence la situation de milliers de Négro-Mauritaniens exclus des procédures d'enrôlement<sup>4</sup>.

Le 19 décembre 2018, de manière paradoxale, alors que les autorités mauritaniennes affirment avoir procédé à l'enrôlement de la totalité de la population mauritanienne, le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation prend un arrêté instituant des Commissions Départementales et Communales d'Appui à la Commission Nationale chargée du règlement des problèmes liés à l'enrôlement, elle-même créée fin 2017<sup>5</sup>.

Les commissions communales sont placées sous la présidence du maire et rassemblent les responsables des centres d'accueil des populations des communes, les imams des mosquées et les chefs de villages. Elles ont pour mission « de recenser, examiner et compléter tous les dossiers soumis par les citoyens » qui seront transmis aux commissions départementales. Les préfets président les commissions départementales, ils sont assistés des chefs d'arrondissements, des maires de communes et des responsables des centres d'accueil des populations. Ces commissions « sont chargées de vérifier, compléter et pré-valider les dossiers transmis par la Commission Communale ». Les dossiers pré-validés sont ensuite transmis à la Commission Nationale qui procède à la validation définitive<sup>6</sup>.

Les Centres d'Accueil des Citoyens (CAC), structures en charge des opérations d'enrôlement, restent des lieux de tensions avec d'interminables files d'attente. Des circuits informels d'accès aux guichets sont même apparus autour de ces centres, ainsi qu'autour des administrations délivrant des documents nécessaires à l'enrôlement. Les usagers

---

<sup>1</sup> Zekeria Ould Ahmed Salem, « *Touche pas à ma nationalité* » : *Enrôlement biométrique et controverses sur l'identification en Mauritanie*, Politique africaine, N° 152, 2018 | 4. [url](#)

<sup>2</sup> Nations Unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'homme, *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté sur sa mission en Mauritanie*, A/HRC/35/26/Add.1, 08/03/2017. [url](#)

<sup>3</sup> *Kassataya, Mauritanie – Etat civil : près de 3,5 millions de citoyens ont été enrôlés*, 27/01/2018. [url](#)

<sup>4</sup> *Kassataya, Mauritanie : des chiffres officiels de l'enrôlement controversés*, 28/01/2018. [url](#)

<sup>5</sup> Le Calame, *Le nouvel arrêté pour le règlement du calvaire de l'enrôlement toujours sans suite*, via CRIDEM, 20/02/2019. [url](#)

<sup>6</sup> Le Calame, 20/02/2019. [url](#)

continuent de dénoncer la lenteur des processus d'enrôlement biométriques, la complexité et le changement fréquent des procédures d'authentification des identités, les attentes interminables, le rallongement des délais, les problèmes techniques et logistiques, le désordre ambiant et le manque d'organisation ou encore les erreurs de transcription des noms et prénoms<sup>7</sup>.

En mai 2019, en dépit des différentes commissions mises en place par les autorités afin de résoudre les problèmes liés à l'enrôlement, un grand nombre de citoyens mauritaniens demeureraient sans document d'état civil, en raison, notamment, du maintien de critères particulièrement difficiles à remplir pour les demandeurs<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Zekeria Ould Ahmed Salem, 2018|4. [url](#)

<sup>8</sup> Le Calame, *Etat-civil : Des critères toujours difficiles à remplir pour nombre de citoyens*, 11/05/2019. [url](#)

## Bibliographie

Sources consultées en juillet 2019

### Médias

Le Calame, *Etat civil : Des critères toujours difficiles à remplir pour nombre de citoyens*, 11/05/2019.

[http://cridem.org/C\\_Info.php?article=723181](http://cridem.org/C_Info.php?article=723181)

Le Calame, *Le nouvel arrêté pour le règlement du calvaire de l'enrôlement toujours sans suite*, via CRIDEM, 20/02/2019.

<http://cridem.org/imprimable.php?article=720439>

Kassataya, *Mauritanie : des chiffres officiels de l'enrôlement controversés*, 28/01/2018.

<https://kassataya.com/2018/01/28/mauritanie-chiffres-officiels-de-lenrolement-controverses/>

Kassataya, *Mauritanie – Etat civil : près de 3,5 millions de citoyens ont été enrôlés*, 27/01/2018.

<https://kassataya.com/2018/01/27/mauritanie-etat-civil-pres-de-35-millions-de-citoyens-ont-ete-enroles/>

### Rapport

Nations Unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'homme, *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté sur sa mission en Mauritanie*, A/HRC/35/26/Add.1, 08/03/2017.

<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G17/053/84/PDF/G1705384.pdf?OpenElement>

### Article scientifique

Zekeria Ould Ahmed Salem, « *Touche pas à ma nationalité* » : *Enrôlement biométrique et controverses sur l'identification en Mauritanie*, *Politique africaine*, N°152, 2018|4.

<https://doi.org/10.3917/polaf.152.0077>